

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## ***Compte Rendu de la réunion du Conseil de Communauté du mardi 12 juillet 2022.***

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 12 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Gambetta à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 5 juillet 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C DURMORTIER, M. GARIN, E. GARRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, F. LETURCQ,

Mm A. DHAMEC, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, G. ALEXANDRE, J.P. WISSOCQ, Ph. LEFORT, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, M. LALISSE, P. WELELE, F. CARON, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE, J.M. LECORNET.

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. TURPIN,  
M. J.M. LECORNET, absent et excusé, a été suppléé par M. J.B. CARTON,

Mme E. GARRET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,  
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,  
Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,  
M. J.P. WISSOCQ, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,  
M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme I. GUISE.

La séance ouverte, le conseil de communauté a approuvé à la majorité des voix :

- l'acquisition des locaux de l'ancienne gendarmerie de Croisilles (majorité de 53 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention).

Le conseil de communauté a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix pour) :

- le procès-verbal du conseil communautaire du 7 juin 2022 et les décisions attachées à la réunion de conseil du 12 juillet 2022.  
- la décision modificative n°2 dans le cadre du vote du Budget Principal 2022,  
- la décision modificative n°1 dans le cadre du vote du Budget annexe SPANC 2022,  
- la décision modificative n°2 dans le cadre du vote du Budget annexe Développement Economique 2022,  
- Le choix du mode de répartition du Fonds de Péréquation intercommunale et communale au titre de l'Exercice 2022,

- l'ajout du mode de paiement e.cesu dans le cadre de l'acte constitutif de la Régie Enfance-Jeunesse,
- la désignation de la composition de la commission Fonds de Concours établie au titre de l'exercice 2022,
- la convention Jardins de Cocagne conclue avec l'association « Le Coin Familial »,
- le Marché de maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet d'architecture GUEDES-MONAI de Lens pour la réalisation du projet de construction d'une cellule commerciale à Vaulx-Vraucourt (64 voix pour et 2 abstentions),
- l'avenant n° 2 aux marchés de travaux passé avec les entreprises en charge des travaux de réhabilitation et d'extension du complexe sportif Escoffier et du dojo à Bapaume,
- le marché concernant les équipements numériques des écoles passé avec la Société I Tech dans le cadre du Plan de relance au titre de l'appel à projets « Socle Numérique de base pour les écoles élémentaires »,
- les marchés d'aménagement mobilier passés avec la Société IDM Library dans le cadre des travaux de Médiathèque de Bapaume,
- les marchés informatisation du réseau des bibliothèques et d'équipements informatiques passés avec les sociétés C3rb dans le cadre des travaux de la Médiathèque de Bapaume,
- la demande de subvention au titre du FIEET auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre des travaux de plantations prévus sur la commune de Saint-Léger,
- la mise en œuvre d'une Déclaration d'Intérêt Général sur l'ensemble du territoire communautaire dans le cadre des travaux à venir pour lutter contre le ruissellement et les phénomènes érosifs,
- la réponse de l'intercommunalité au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Pour une alimentation de qualité pour tous » dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial,
- la demande de subvention auprès de la CAF du Pas de Calais et la MSA Nord-Pas de Calais pour l'acquisition de moyens de déplacement pour les animations du service jeunesse.
- la convention devant intervenir entre l'intercommunalité du Sud Artois et le Centre Régional d'Informations Jeunesse (CRIJ) pour la labellisation de l'accueil jeunes comme point relais informations jeunesse,
- le remboursement de séances d'aqua-bike suite à contre-indication médicale.
- La régularisation de la convention d'occupation de la salle d'activités de la Maison d'enfants de Bapaume pour satisfaire les besoins des associations de sports de combat pendant la phase travaux du complexe sportif Escoffier,
- les demandes de subvention DRAC et Région concernant l'acquisition de matériel informatique dans le cadre de la mise en œuvre d'une opération « Micro-Folies »,
- le renouvellement de la convention avec l'Agence Départementale d'Information pour le Logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL) dans le cadre du fonctionnement du guichet unique de l'Habitat.

Le conseil de communauté a entendu :

- une communication du Lieutenant DARRAS, Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de secours de Bapaume sur le rapport d'activités du service au titre de l'exercice 2021,
- une communication du Président COTTEL sur le marché des transports de la piscine suite à l'observation faite par les services de la préfecture,
- une communication du Président COTTEL sur les ajustements budgétaires qui seront rendus nécessaires pour compléter le financement du service de collecte et de traitement des déchets réalisés par le SMAV,
- une information de Madame THIEBAUT concernant la promotion du covoiturage et la participation de l'intercommunalité à la semaine du covoiturage dans les entreprises,
- une information du Président COTTEL sur les animations du Sport-Tour qui se décline dans différentes communes du territoire,

- une information de Madame DROMART sur le Festival des Inouïes qui revient sur le territoire communautaire pour cette nouvelle édition les 8 et 9 septembre prochain à Metz en Couture et Neuville Bourjonval.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.